

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter l'exécution des travaux de rénovation de la voirie et réseaux EP situés rue Danton à ISBERGUES,

CONSIDERANT que ces travaux seront réalisés par l'entreprise EUROVIA PAS DE CALAIS, rue Saint Hubert, 62330 GUARBECQUE, à compter du lundi 5 juin 2023 jusqu'au 15 août 2023,

Objet :

**Interdiction de stationnement
et de circulation rue Danton**

ARRETE

Article 1^{er} : Le stationnement et la circulation seront interdits rue Danton à ISBERGUES, du lundi 5 juin 2023 jusqu'au 15 août 2023 inclus.

Article 2 : Un itinéraire de déviation sera mis en place.


Article 3 : La signalisation sera conforme aux normes en vigueur et mise en place par l'entreprise EUROVIA PAS DE CALAIS chargée de l'exécution des travaux.

Article 4 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.

Fait à ISBERGUES, le

11 MAI 2023

Le Maire,



David THELLIER